



**39<sup>ème</sup> “Foire à Tout” de Sérifontaine**  
**DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 - Ouverture au public de 7h30 à 18h**

**Dans les rues Jules Ferry, Alexandre Barbier, Jean Boyer, Hacque et du Four, la cour de l'école Casanova ainsi que dans le parc de la halle marchande.**

Buvette et restauration à la halle marchande. (*Commande possible après votre installation*)

**Quels documents fournir pour exposer ?**

1. Remplir le formulaire situé au verso et signer le règlement intérieur.
2. Vous acquitter du prix de votre emplacement - 5 € les deux mètres linéaires - en espèce, par carte bleue sur [www.venividiludi.fr](http://www.venividiludi.fr) ou par chèque. Les chèques sont à adresser à l'ordre de l'association Veni Vidi Ludi.
3. Fournir une photocopie de votre carte d'identité.

**Comment réserver votre emplacement ?**

- ❖ **En déposant vos documents d'inscription lors d'une permanence de l'association Veni Vidi Ludi, du mercredi 8 au mercredi 15 Septembre 2021 de 8h30 à 18h.** Nos locaux sont situés au 33 rue Jean Boyer, 60590 Sérifontaine - Parking de l'église - au fond de la cour de l'ancienne école Casanova.
- ❖ **Ou lors du forum des associations de Sérifontaine, sur le stand Veni Vidi Ludi, le samedi 11 septembre 2021 de 9h à 18h, au gymnase Bernard Leduc - rue du 8 mai 1945.**
- ❖ **Ou en déposant vos documents d'inscription et paiement dans la boîte aux lettres de l'association Veni Vidi Ludi, située au 33 rue Jean Boyer, 60590 Sérifontaine - Entrée du parking de l'église.**
- ❖ **Ou en vous inscrivant et en réglant par internet sur le site [www.venividiludi.fr](http://www.venividiludi.fr).**
- ❖ **Ou en envoyant vos documents d'inscription par mail à [contact@venividiludi.fr](mailto:contact@venividiludi.fr).**
- ❖ **Ou en laissant un message vocal au 09 54 56 74 73 et en y indiquant votre demande, votre nom et un numéro de téléphone.**

**ATTENTION !**

- ❖ **Votre inscription ne sera validée qu'à réception du règlement et de votre dossier complet.**
- ❖ **Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers d'inscriptions dans la limite des places disponibles. Les éventuelles demandes des exposants seront satisfaites dans la mesure du possible.**
- ❖ **Les exposants ne peuvent s'octroyer le droit de changer d'emplacement.**
- ❖ **Les annulations de la part des exposants, notamment liées aux conditions climatiques, ne seront pas remboursées.**

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA FOIRE A TOUT - 2021

Pour le bon déroulement de la brocante, en raison des conditions sanitaires et du plan vigipirate renforcé, j'accepte en signant ce document de respecter les règles ci-dessous, fixées par les autorités compétentes et les organisateurs de la manifestation :

1. L'installation des exposants sera possible entre 6h30 et 7h30, le rangement entre 18h et 19h.
2. L'entrée et la sortie **obligatoire** des véhicules des exposants se fera **obligatoirement** en respectant un sens de circulation défini et qui vous sera communiqué avant la manifestation.
3. Aucune voiture ne pourra rester sur les emplacements entre 7h30 et 18h. Leur stationnement sera entre autre possible rue Jules Ferry, sur le parking de la salle des fêtes.

**Je m'engage à :**

4. Ne pas participer à la brocante si je suis symptomatique du coronavirus (fièvre, toux...).
5. Porter un masque obligatoirement et veiller au respect des gestes barrières.
6. Prévoir des sacs poubelles pour son usage personnel afin de recueillir ses déchets personnels et ceux susceptibles d'être contaminés (mouchoirs, masques usagés, lingettes désinfectantes, restes alimentaires, etc.).
7. Ne pas vendre d'animaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, de supports à caractère pornographique, de drogues ou dérivés, d'armes et de bouteilles de gaz.
8. Au moment du départ, laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers seront prévus à cet effet - déchets ménagers et encombrants).
9. Faire preuve de savoir-vivre et se référer à un organisateur en cas de problème.

**Enfin, je déclare sur l'honneur :**

10. Être un participant non professionnel à la foire à tout désignée ci-dessus.
11. N'avoir participé, au maximum, qu'à une seule autre vente de même nature dans l'année.
12. Que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés.

Fait à ....., le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2021  
(ou en validant numériquement ce document)

Signature